



Projet « Mieux prendre en compte les aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes migrantes et déplacées forcées des quartiers informels au Burkina Faso »

Résultats du module - Violences Basées sur le Genre (VBG)

MESSAGES CLÉS

1

La violence avec les partenaires intimes (VPI) est courante dans la population des femmes déplacées forcées et migrantes, où près de trois femmes sur dix a déjà subi une violence au cours de l'année passée

2

Les femmes déplacées forcées et migrantes de la ville de Kaya subissent davantage des violences sexuelles au sein de leur couple. 12% ont subi une violence sexuelle de la part de leur partenaire intime au cours des douze derniers mois ; ce qui représente près deux fois l'incidence au niveau national selon l'enquête nationale PMA (6,4% en 2022).

3

La recherche d'aide est peu courante chez les femmes rapportant des violences ; moins de 3% des survivantes de violences rapportent avoir recherché de l'aide auprès de services d'aide formels à Kaya.

4

La normalisation de la violence est non seulement perçue par les femmes comme l'une des principales causes VBG mais aussi la principale raison pour laquelle les survivantes ne recherchent pas de l'aide.

Aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs en Afrique subsaharienne (ANeSA)

SECTION I : INCIDENCE DES VIOLENCES CHEZ LES FEMMES EN UNION

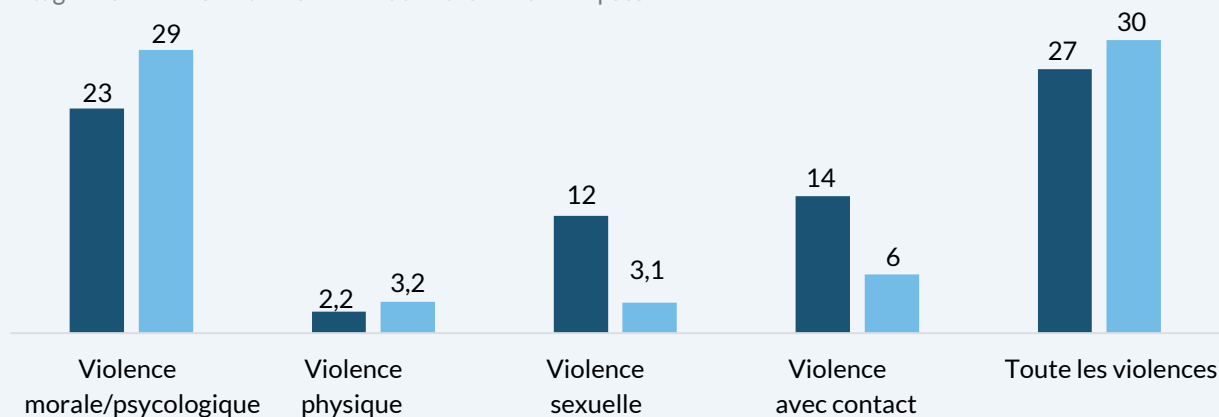
- Parmi les VBG, les VPI étaient les plus courantes dans la population des migrantes et déplacées forcées enquêtées où environ trois femmes sur dix ont été victimes d'une VPI au cours des douze derniers mois

- Si la prévalence des VPI est plus élevée dans la ville de Ouagadougou, les violences au sein du ménage et celles dans les espaces publics sont plus courantes chez les femmes migrantes et déplacées forcées de Kaya.

- La prévalence des VPI sexuelles était près de quatre fois plus élevée chez les femmes migrantes et déplacées forcées de Kaya par rapport à celle de Ouagadougou (12% contre 3,1%)

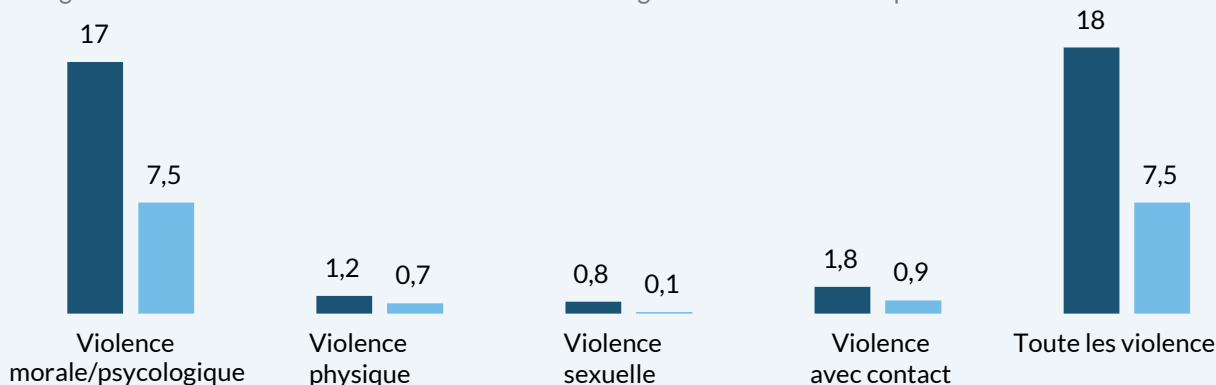
Prévalence des VPI au cours de l'année passée

Pourcentage des femmes victimes de VPI au cours de l'année passée



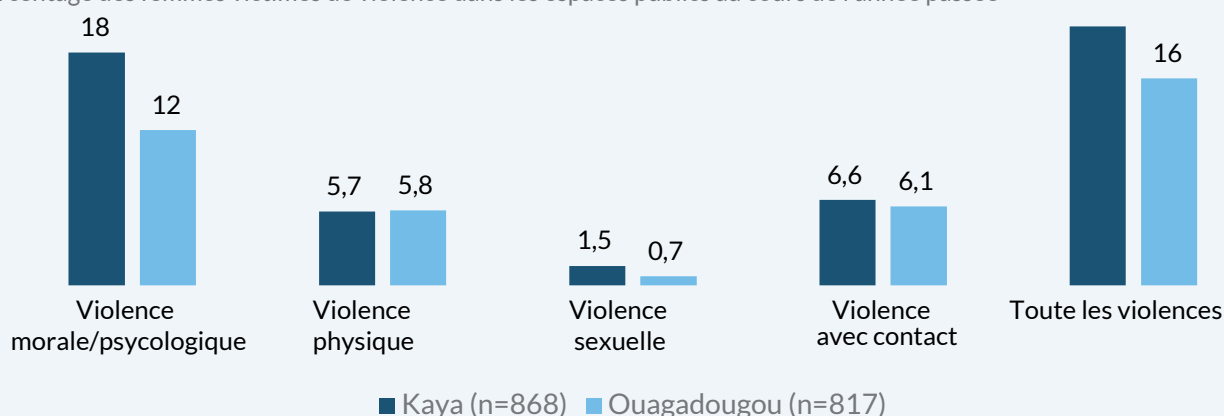
Prévalence des violences au sein des ménages au cours de l'année passée,

Pourcentage des femmes victimes de violences au sein des ménages au cours de l'année passée



Prévalence des violences dans les espaces publics au cours de l'année passée

Pourcentage des femmes victimes de violence dans les espaces publics au cours de l'année passée

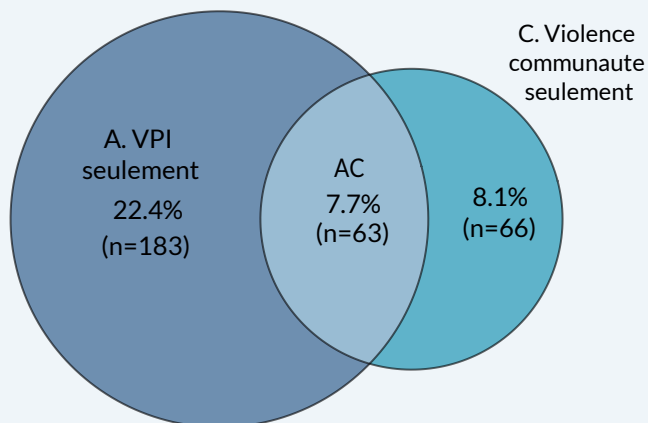


Les violences avec contact comprennent les violences physiques et sexuelles. Ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Les espaces publics comprennent : la rue, lieu de travail, au marché, l'école, les transports et autres lieux publics

EXPÉRIENCES CONCOMITANTES DE VIOLENCES

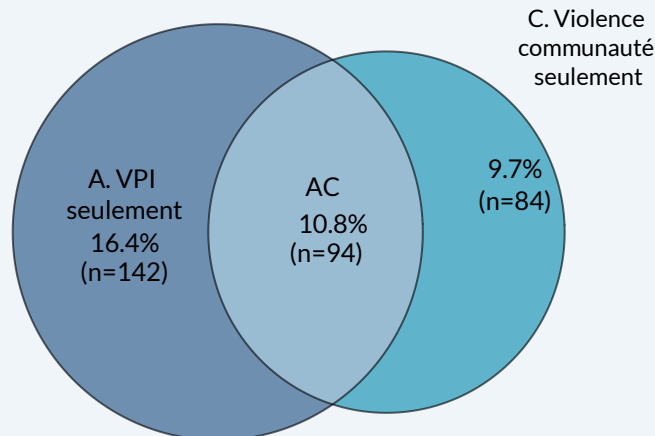
- A Kaya, 10,8% des femmes en union ont rapporté avoir subi des violences dans les espaces publics et des VPI en même temps. Ce qui équivaut à environ 51% des femmes ayant été victimes de violences dans les espaces publics qui ont aussi subies des violences de la part de leurs partenaires intimes (VPI).
- A Ouagadougou, 7,7% des femmes en union ont rapporté avoir subi des violences dans les espaces publics et des VPI en même temps. Ce qui équivaut à environ 48 % des femmes ayant été victimes de violences dans les espaces publics qui ont aussi subies des violences de la part de leurs partenaires intimes (VPI).

CONCOMITANCES DES VPI ET DES VIOLENCES DANS LES ESPACES PUBLICS A OUAGADOUGOU



A. Toutes les VPI : 30% (n=246)
B. Toutes les violences au de la communauté : 16% (n=129)

CONCOMITANCES DES VPI ET DES VIOLENCES DANS LES ESPACES PUBLICS A KAYA



A. Toutes les VPI : 27% (n=236)
B. Toutes les violences au sein de la communauté : 21% (n=178)

SECTION II : MOTIFS DES VIOLENCES SELON LES TEMOIGNAGES DES SURVIVANTES

Les inégalités de pouvoir et les abus découlant, les actes d'infidélité et certains motifs « incompréhensibles » sont couramment évoqués par les femmes pour expliquer les violences subies de la part des hommes.

« Tu peux aller travailler et recevoir quelque chose du travail que tu as fait. Ça peut être de l'argent ou du matériel. Quand tu arrive à la maison l'homme veut lui prendre sa chose et si tu refuse il te bat. Toi et ta propriété aussi, on te fait la force et on te frappe. Cela s'est déjà passé »

Femme déplacée forcée, 27 ans, mariée - survivante violence physique

Toutefois, pour les VPI, il ressort des discours que les stéréotypes de genre liés aux obligations, le devoir d'obéissance et de subordination de la femme envers son partenaire tendent à une normalisation des violences. La violence est alors perçue comme une conséquence normale à un manquement à ces devoirs et obligations.

« Si tu ne prépares pas, ça peut entraîner de la violence de la part de ton mari. Si tu ne fais pas les travaux de ménage, ça peut entraîner aussi de la violence de la part de ton mari. Selon moi si quelque chose est ton devoir et tu refuses de le faire, ça peut être une raison qu'on se fâche contre toi »

Femme migrante 25 ans mariée survivante VPI physique

« Nous les femmes aussi on n'est souvent pas facile. Une femme peut sortir sans rien dire à son mari et personne ne sais où elle est allée. Si l'homme la bat on dira qu'il fait la force à la femme oubliant qu'elle-même ne fait pas bien les choses »

Femme déplacée forcée 42 ans mariée survivante violence

Globalement, l'insubordination des femmes en matière de sexualité dans le couple est au cœur des VPI sexuelles.

« Je me dis que c'est parce que j'ai refusé de me donner à lui qu'il m'a obligé, sinon si je ne refuse pas, il ne va pas m'obliger. Donc c'est parce que j'ai refusé, qu'il me force »

Femme déplacée forcée 19 ans mariée survivante VPI

« Il y a des fois où le monsieur veut de toi, et tu n'es pas prête et que tu refuses, il devient violent »

Femme déplacée forcée 35 ans mariée survivante VPI

SECTION III – PERSPECTIVES DES HOMMES SUR LES MOTIFS DES VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES

Les stéréotypes de genre et les normes y relatives alimentent les violences subies par les femmes selon les hommes

Tout comme chez les femmes, les manquements aux obligations conjugales, au devoir d'obéissance et de subordination de la femme envers son partenaire justifient les violences faites par les hommes sur les femmes.

« Par exemple, si tu l'as dit de diminuer ses déplacements inutiles et elle refuse. C'est une façon de dire que son mari ne me moyen pas. Si une femme se comporte comme ça, son mari va s'énerver, il peut porter sa main sur la femme et la blesser. Ça devient une dépense pour lui »

Homme déplacé forcé 30 ans marié jamais scolarisé

« L'homme, en sortant, peut dire à sa femme, je voudrais que tu fasses telle chose et telle chose d'ici mon retour. Et à son retour, il trouve que ça n'a pas été fait. C'est comme si la femme a désobéi à son mari, elle n'a pas obéi à son mari. Et cette désobéissance peut faire que l'homme face de la violence sur elle »

Homme migrant 25 ans marié secondaire 1er cycle

L'insubordination des femmes en matière de sexualité dans le couple justifie les VPI sexuelles selon les hommes.

« Si à un moment donné, le conjoint veut faire des rapports et que tu ne veux pas, cela peut créer une certaine violence parce que l'autre va croire que c'est parce que tu gagnes au dehors, c'est pour cela que tu ne veux plus le faire avec lui. Cela peut être la source de la violence. Ce sont les actes que la femme peut poser qui vont engendrer de la violence. »

Homme migrant 38 ans marié primaire

« En tout cas beaucoup de refus de la femme vis-à-vis de son mari peut conduire à des violences. Même les refus conjugaux, le devoir conjugale (rapports sexuels) si elle refuse ça peut conduire à la violence. »

Homme déplacé forcé 47 ans marié jamais scolarisé

Toutefois, les hommes reconnaissent que certaines violences sont souvent injustifiées et s'expliquent uniquement par la différence de force physique.

« Souvent il peut y avoir une mésentente entre l'homme et sa femme et malgré que la femme a raison, l'homme peut lui porter main parce qu'il a plus de force que la femme donc c'est une violence »

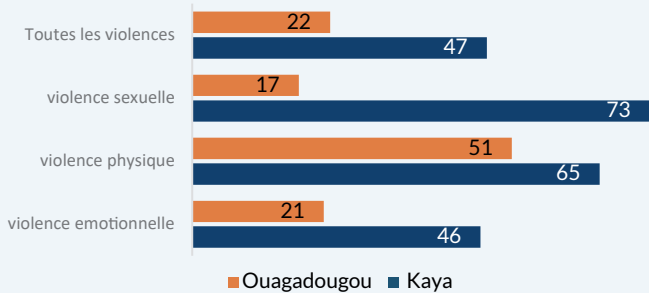
Homme déplacé forcé 45 ans marié jamais scolarisé

SECTION IV : LA RECHERCHE D'AIDE PAR LES SURVIVANTES DES VIOLENCES

- La recherche d'aide par les survivantes des violences reste globalement faible. Alors que moins de la moitié des survivantes ont recherchées une aide à Kaya, seulement une survivante sur cinq en a recherché à Ouagadougou
- La recherche d'aide était plus courante chez les survivantes des violences sexuelles à Kaya où 73% des survivantes ont essayé de rechercher une aide contrairement à Ouagadougou, où ce pourcentage était seulement de 17%.
- L'aide recherchée par les survivantes dans les deux villes est essentiellement informelle (98% pour Kaya et 94% pour Ouagadougou)
- Dans les deux villes, la recherche d'aide formelle chez les survivantes des violences sexuelles est beaucoup moins courante comparativement à la recherche d'aide formelle chez les survivantes des autres types de violences (physiques et émotionnelles) (respectivement 1,7% contre respectivement 2,4% et 2,5% à Kaya et 0% contre respectivement 11% et 3,8% à Ouagadougou).

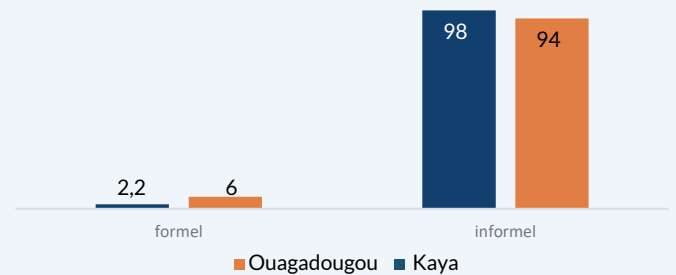
Recherche d'aide

Pourcentage de femmes victimes de violence(s) et ayant recherché de l'aide



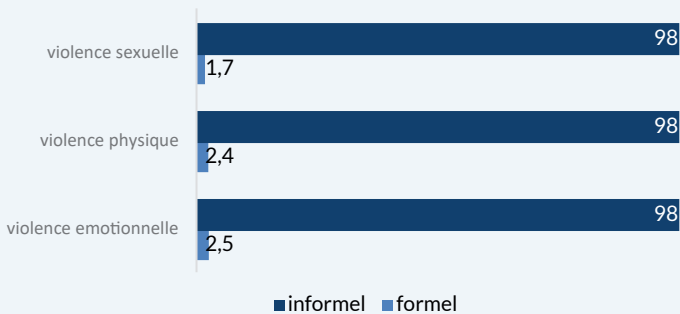
Nature de l'aide recherchée par les survivantes

Pourcentage de femmes victimes de violences, ayant recherché de l'aide selon le type d'aide



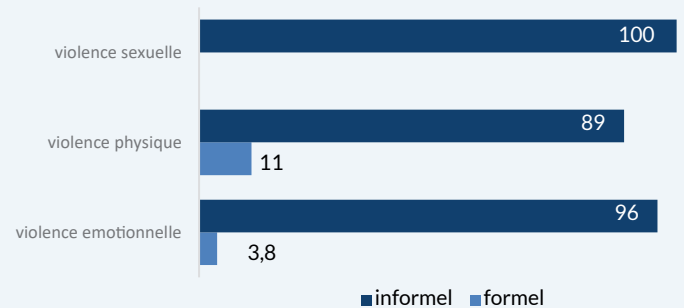
Nature de l'aide recherchée par type de violences chez les survivantes qui en ont recherché à Kaya.

Pourcentage de femmes selon la nature de l'aide recherchée par type de violences chez les survivantes qui en ont recherché à Kaya



Nature de l'aide recherchée par type de violences chez les survivantes qui en ont recherché à Ouagadougou.

Pourcentage de femmes selon la nature de l'aide recherchée par type de violences chez les survivantes qui en ont recherché à Ouagadougou



SECTION V : EXPERIENCES DE LA RECHERCHE D'AIDE CHEZ LES SURVIVANTES DES VIOLENCES.

Honte, stigmatisation, sentiment de culpabilité et peur d'être blâmer : des freins à la recherche d'aide chez les survivantes des violences

Les survivantes se résignent à rechercher une aide à cause de la honte, la stigmatisation, le jugement et le sentiment de culpabilité qui résultent de la normalisation des VBG.

R : Non non . Si ce n'est pas aujourd'hui où je suis en train de t'en parler. Sinon c'est entre lui et moi.

E : Pourquoi tu n'as pas cherché de l'aide ?

R : C'est la honte. C'est honteux. On ne peut pas parler de ça. (Soupire) C'est la honte seulement.

Femme déplacée forcée 35 ans mariée survivante VPI sexuelle

" Non. Je n'en ai parlé à personne d'autres. Certains ne viendront pas pour t'aider et d'autres aussi diront que c'est de ta faute. Voilà pourquoi je n'en ai parlé à personnes d'autres"

Femme migrante 27 ans mariée survivante VPI physique

Les normes entourant la sexualité dans le mariage exacerbent le sentiment de honte, de stigmatisation et de culpabilité chez les survivantes de VPI sexuelles

A causes des normes de sexualité entourant les unions, les VPI sexuelles sont par excellence les lieux d'expression de la honte et du sentiment de culpabilité enfreignant la recherche à toute forme d'aide chez les survivantes

« Je me dis que si je vais raconter cette histoire à ma famille, ils me diront que la femme n'a pas le droit de se refuser à son époux »

Femme migrante 20 ans mariée survivante VPI sexuelle

« E : Est-ce que tu as demandé de l'aide ?

R : Non, bon ok. J'ai même demandé pardon. : Après 7 jours j'ai réfléchi et je me suis dit que dieu n'a pas dit de faire ça. C'est vrai que c'est l'homme qui a cherché mais si l'homme veut de toi et tu te refuses à lui ça devient une bagarre entre toi et Dieu. »

Femme déplacée forcée 35 ans mariée survivante VPI sexuelle

Les survivantes se confient plus à des proches et surtout à des personnes de confiance en cas de violences subies.

Les survivantes préfèrent se tourner vers des membres de la famille ou de la communauté en raison du caractère sensible des VBG et le besoin de se confier à des personnes qu'elles "connaissent" ou dont elles ont "confiance" d'où une préférence pour l'aide informelle.

Oui c'est très normal. Ce n'est pas mieux d'aller là-bas plutôt que d'aller à l'action sociale !? Qu'il s'agisse d'un problème familial c'est un membre de ta famille c'est aussi un membre de ta communauté. C'est mieux d'en parler à ces personnes qui ont un lien avec ta famille et toi plutôt que d'aller l'exposer à des étrangers que tu ne connais pas.

Femme migrante 24 ans mariée Survivante VPI physique

L'aide formelle est associée à des risques d'aggravation et de représailles

Les survivantes n'ont pas souvent confiance en la capacité des services d'aide à les soutenir efficacement.

De plus, le recours aux services d'aide est associé à un risque élevé d'aggravation des violences et de représailles aussi bien de la part du partenaire, de la famille que de la communauté.

« Et une aide auprès des services des services d'aide sociale comme l'action sociale ? Waii ! Ça ne peut pas aller là-bas. On ne parle pas de ça. héee. Un problème entre ton mari et toi et tu vas aller jusqu'à là-bas ? Tu veux mourir ou quoi (Etonnement !!). Tu es mort seulement si tu fais ça. Ça ne doit même pas sortir. »

Femme déplacée forcée 35 ans mariée survivante VPI sexuelle

E: Pourquoi ne vas-tu pas aller dans le centre de santé?

R: Je ne sais pas pourquoi j'irais raconté cela à ce niveau, et même si j'allais raconter, ils ne vont pas m'aider. Ils ne peuvent pas avoir mon époux pour le réprimander, c'est seulement moi qui vais y aller, et si c'est moi qu'ils vont réprimander aussi, cela ne va servir à rien parce que ça ne va pas empêcher mon époux de me faire la même chose la prochaine fois.

Femme déplacée forcée 19 ans mariée survivante VPI

Recourir à l'aide formelle lorsque les sources d'aide informelle sont épuisées ou dans les cas de violences aggravées ou répétées ou communautaires.

L'aide formelle (qui demeure peu connue) est toutefois envisagée lorsque d'une part les membres de la famille ou de la communauté échouent à aider efficacement et d'autre part dans les cas de violences aggravées ou répétées ou dans les cas de violences dans les espaces publics

« Oui, oui. Avant que ça n'arrive à l'action sociale je suis d'abord aller vers nos parents et ces parents. L'action sociale est intervenue quand j'ai tout essayé en vain. »

Femme déplacée forcée 24 ans mariée survivante violence physique

« En ce moment, Je suis allée au commissariat. Lorsque la gravité de la situation atteint ce niveau, c'est obligé de partir au commissariat. Il y a des gens qui sont très colériques et pendant leur colère, s'ils promettent de faire du mal, ils le feront, sauf si la police les menace. »

Femme migrante 36 ans mariée survivante violence physique

SECTION VI : PERSPECTIVES DES HOMMES SUR LA RECHERCHE D'AIDE PAR LES SURVIVANTES DES VIOLENCES.

Aide formelle : un danger pour le maintien du couple et la cohésion dans la famille.

Le recours aux services d'aide formelle est perçu par les hommes comme une volonté manifeste de la femme de nuire à son couple et à la famille.

« Une femme qui veut le bien être de son foyer ne va jamais aller à l'action sociale pour y chercher de l'aide parce qu'elle ait subi une quelconque violence. Parce que l'homme a sa famille, et elle peut aller se confier là-bas. Par contre si elle va à l'action sociale, même si elle gagne raison, elle ne va plus retourner chez son mari. Elle va continuer chez ses parents. Les parents sont là pour ça. Si on fait la force à une femme, elle doit aller voir les parents qui vont l'aider. Une femme peut aussi aller à l'action sociale se plaindre et avoir raison. En ce moment, elle et sa raison, ils ont quitté le foyer »

Homme migrant 51 ans marié jamais scolarisé

« Le problème avec ces institutions est que si la culpabilité de l'homme est établie, la sanction risque d'être extrêmement rigoureuse. Une telle issue peut provoquer le divorce. Entre membres d'une même famille, il est préférable de régler les litiges à l'amiable. Dès qu'il y a convocation, le lien familial s'en trouve rompu »

Homme déplacé forcé 35 ans marié niveau

Les normes entourant la sexualité dans le mariage renforcent l'opposition des hommes à toute recherche d'aide par les survivantes de VPI sexuelles

Le tabou et la perception des rapports sexuels comme un devoir (pour la femme) dans le couple exacerbent le rejet de toute forme de recherche d'aide par les survivantes de VPI sexuelles chez les hommes

E : Peut-elle aller voir l'action sociale, la police ou la gendarmerie ?

R5 : Après là-bas elle rentre chez elle. Si tu ne voulais pas de relations sexuelles fallait pas te marier. Vous savez là-bas il n'y a pas de pardon, ils peuvent même enfermer le mari et dans ce cas, même ta propre famille va te bannir, c'est vrai que tu ne pourras plus retourner chez ton mari et ta famille aussi va te chasser car tu as déshonoré la famille. »

Homme migrant 49 ans marié

E : Vous savez, il peut arriver que toi l'homme tu as envie de ta femme mais elle refuse et tu la force et elle se sent mal, elle est mécontente, peut-elle aller expliquer ça à ses propres parents ?

R7 : Si elle n'a pas honte qu'elle aille expliquer. Elle a été mariée pourquoi ? Fallait qu'elle refuse le mariage en même temps. Ces parents vont même la chasser.

Homme déplacé forcé 49 ans marié

E : Et aux leaders religieux et coutumiers ?

R2 : Ce n'est pas possible. C'est une honte et elle n'osera pas aller dire ça là-bas. Eux-mêmes vont te dire d'aller endurer que c'est ton devoir ?

Homme déplacé forcé 45 ans marié

Témoignés dans un FGD avec des hommes

Une tolérance pour la recherche d'aide informelle pour les survivantes de violences physiques

Les hommes sont favorables pour que les survivantes recherchent une aide auprès des leaders religieux ou coutumiers ou auprès de la belle famille de la survivante ou auprès des amis de son partenaire.

« Si l'on confie la charge de l'imam à quelqu'un dans une communauté, c'est parce que cette personne est intègre et respectée. Elle possède une autorité morale sur vous tous. L'épouse peut donc se confier à lui afin qu'il intervienne pour une résolution à l'amiable et discrète, en convoquant le mari »

Homme déplacé forcé 35 ans marié jamais scolarisé

« Elle peut aller informer les parents de son mari. En ce moment, ces derniers vont appeler le mari pour comprendre la situation et trouver des solutions. Cette méthode est encore meilleure que si elle doit aller expliquer à ses propres parents. Donc si c'est la famille de l'homme, c'est possible mais si c'est la famille de la fille, ce n'est pas intéressant car ça peut entraîner des problèmes après »

Homme déplacé forcé 26 ans marié jamais scolarisé

Recourir à l'aide formelle pour les cas de violences physiques aggravées

Les hommes sont toutefois favorables pour la recherche des services d'aide formels pour les cas de violences physiques aggravées et aussi lorsque les sources d'aide informelle sont épuisées.

« Vous savez quand on prend la voie des services du gouvernement, on trouve facilement les solutions au problème mais si c'est un problème qui a lieu dans la famille, c'est mieux d'aller voir les témoins du mariage pour résoudre le problème. Mais si ce sont les violences physiques, comme on l'a poignardé, quelqu'un l'a frappé, c'est mieux d'aller voir les forces de l'ordre au commissariat. »

Homme migrant 41 ans marié jamais scolarisé

« Ce que nous savons, s'il y a des cas de violence ou bagarre, le problème est traité par les vieilles personnes de la grande famille ou la communauté. Chez les musulmans par exemple, on fait appel aux témoins du mariage pour intervenir. C'est quand toutes ces médiations vont échouer que les victimes peuvent aller vers la police ou l'action sociale. Malheureusement, quand une affaire arrive là-bas, le divorce n'est plus loin »

Homme migrant 25 ans marié secondaire 1er cycle

1

Transformer les normes et attitudes de genre légitimant les VBG.

Mettre en œuvre des stratégies communautaires visant à transformer les normes et attitudes de genre légitimant les VBG en impliquant aussi bien les femmes, les filles, les jeunes les hommes ainsi que les leaders communautaires.

3

Renforcer la collaboration entre structures d'aide informelle et structures d'aide formelle

Dans la prise en charge ou le renforcement des mécanismes d'aide, prendre en compte les sources d'aide informelle en renforçant leurs capacités pour une prise en charge efficace.

Cela nécessitera une jonction entre aide formelle et aide informelle en renforçant les compétences des leaders religieux et coutumiers qui interviennent dans la résolution des violences pour qu'ils adoptent des stratégies plus inclusives impliquant aussi bien les survivantes des violences (femmes) que les hommes et les structures d'aide formelle dans l'aide à apporter au niveau communautaire.

2

Améliorer la connaissance des services d'aide formels chez les femmes

Mettre en œuvre des stratégies communautaires visant à améliorer le niveau de connaissance des femmes sur les services pouvant apporter le soutien dont elles ont besoin en cas de violences.

4

Améliorer l'offre et la qualité des services d'aide formelle

Rendre plus accessibles les sources d'aide formelles en intégrant le dépistage des VBG aux services de routine des centres de santé, y compris les soins de santé reproductive, maternelle et infantile.

Cela nécessite un renforcement des compétences des prestataires afin d'offrir des prestations qui minimisent le sentiment de honte et de culpabilité, qui peuvent tous deux dissuader les femmes de parler de leurs expériences et de rechercher de l'aide.

METHODOLOGIE DES ENQUETES

- **ENQUETE QUANTITATIVE** : L'enquête quantitative ANeSA collecte des informations sur les connaissances, attitudes et pratiques des aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes migrantes et déplacées forcées des quartiers informels dans les villes de Ouagadougou et Kaya au Burkina Faso. Dans chacune des deux villes, quatre quartiers informels accueillant des populations migrantes et déplacées forcées ont été sélectionnés pour cette enquête. Un plan d'échantillonnage proportionnel à la taille des quartiers a été utilisé dans chaque ville. Les résultats sont représentatifs des quatre quartiers informels accueillant les populations migrantes et déplacées forcées de chaque ville. A Kaya, 1001 ménages ont été enquêtés avec un taux de réponse de 90 %, ainsi que 1158 femmes migrantes et déplacées forcées soit un taux de réponse de 95,02 % et 288 hommes migrants et déplacés forcés, soit un taux de réponse de 80 %. À Ouagadougou, 943 ménages ont été enquêtés pour un taux de réponse de 95,45 %, ainsi que 1039 femmes migrantes et déplacées forcées, soit un taux de réponse de 94,54 % et 437 hommes migrants et déplacés forcés, soit un taux de réponse de 81%.
- **ENQUETE QUALITATIVE** : Dans les mêmes quartiers informels des deux villes, des entretiens individuels approfondis (EIA) et des focus group de discussion (FGD) ont été réalisés sur un échantillon raisonné de femmes et hommes migrant(e)s et déplacé(e)s forcé(e)s (y compris des survivantes de violences physiques et sexuelles) afin de recueillir leurs expériences, attitudes et perceptions en lien avec les différentes thématiques abordées dans l'enquête quantitative. Au cours de l'enquête qualitative un total de 93 EIA et 14 FGD ont été menés avec des femmes migrantes et déplacées forcées et un total de 16 EIA, 8 FGD ont été menés avec des hommes migrants et déplacés forcés.

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Yentéma Onadja, Drissa Sia, Mariam Nonguierma, Yéri Silvie Youl/Traoré, Eric Tchouaket Nguemeleu, Maurice Sawadogo, Fiacre Bazié, Cédric Tiendrebeogo, Bénédicte Yaogho, Alexandra Tapsoba, Timothé Sawadogo, Thérèse Valérie Sanou et Bassiahi Abdramane Soura

Remerciements : Ce travail a été réalisé avec le soutien financier d'Affaires mondiales Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada et du Centre de recherches pour le développement international dans le cadre de l'initiative Aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs en Afrique subsaharienne (ANeSA) (subvention du CRDI n° 110716).